



Absence a une convocation

Par Melmor

Bonjour je suis convoquée au tribunal pour "Rétération de messages malveillants par voie électronique" et je ne pourrai pas y aller

Suis je obligée ?

J' ai envoyé un message a plusieurs femmes comme quoi elles étaient cocus... pour ne cibler qu un seul homme car je ne savais pas vraiment le nom de sa femme.celui ci m avait fais des avances et ne m avait pas dit qu il était marié.bref malheureusement pour moi un des hommes des femmes a porté plainte pour diffamation et ensuite la magistrate a changer en "messages malveillants"

Et d après vous je risque quoi? Merci pour vos réponses